



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles  
C(2010) XXX

**DÉCISION DE LA COMMISSION**

**Du [...]**

**Modifiant la décision C(2010)686 de la Commission  
du 8 février 2010 relative à l'approbation d'un plan global pour des actions  
humanitaires dans la région du Sahel en Afrique de l'Ouest et à son financement sur le  
budget général de l'Union européenne**

**(ECHO/-WF/BUD/2010/01000)**

## DÉCISION DE LA COMMISSION

Du [...]

### **Modifiant la décision C(2010)686 de la Commission du 8 février 2010 relative à l'approbation d'un plan global pour des actions humanitaires dans la région du Sahel en Afrique de l'Ouest et à son financement sur le budget général de l'Union européenne**

**(ECHO/-WF/BUD/2010/01000)**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

Vu le règlement (CE) N° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>1</sup>,  
et en particulier ses articles 2, 4 et 15, paragraphe 3,

Considérant ce qui suit :

- (1) La décision C(2010)686 de la Commission, adoptée le 8 février 2010, prévoit le financement d'actions humanitaires en Afrique de l'ouest, pour un montant de EUR 20 000 000 par le budget général de l'Union européenne. Elle a pour objectif d'apporter à la région concernée de l'aide multisectorielle et de l'aide alimentaire dans un contexte tendu, en particulier en période de « soudure », lorsque les besoins nutritionnels sont les plus élevés. La période de mise en œuvre de la décision a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 18 mois.
- (2) A une situation nutritionnelle déjà très dégradée et identifiée s'est superposée au printemps 2010 une crise alimentaire majeure. Plusieurs facteurs en sont la cause, parmi lesquels le faible niveau de production agricole et l'insuffisance de pâturages notamment au Niger et au Tchad, le niveau élevé des prix des matières premières et des produits alimentaires sur les marchés internationaux et locaux, les faiblesses structurelles de l'économie des ménages renforcées par la diminution en raison de la crise financière des transferts de fonds en provenance des diasporas installées en Europe, ainsi que le réchauffement climatique se traduisant par une désertification progressive entraînant une diminution des ressources naturelles desquelles dépend une population de plus en plus nombreuse.
- (3) Comme l'ont montré les résultats d'enquêtes conduites notamment par le système des Nations Unies, les taux de malnutrition aiguë globale des enfants de moins de 5 ans continuent d'osciller en période de soudure selon les pays entre le seuil d'alerte de

---

<sup>1</sup> JO L 163, 2.7.1996, p. 1.

10 % et le seuil d'urgence de 15 %<sup>2</sup>, voire des taux de 20 % dans certaines localités. Dans le contexte de la crise alimentaire, le nombre de personnes en situation de risque élevé d'insécurité alimentaire a été estimé à 7 millions au Niger et à 2 millions au Tchad par le système des Nations Unies. Les enquêtes ont prouvé que les autres pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, et les régions sahéliennes des pays côtiers, que sont le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Nigéria, le Sénégal et le Togo) étaient eux aussi touchés, bien que dans de moindres proportions.

- (4) Le gouvernement du Niger a procédé à un appel à l'aide internationale le 7 avril 2010 et a dû réévaluer ses besoins à plusieurs reprises, notamment le 23 juin en publiant un nouveau « Plan d'action national révisé » destiné à attirer l'attention des partenaires humanitaires et des bailleurs sur la situation qui prévalait dans ce pays. Le Programme alimentaire mondial a publié le 22 juillet une opération d'urgence d'un montant de USD 213 000 000<sup>3</sup>, qui reflète ces besoins accrus, et lancé un appel aux dons.
- (5) Les besoins supplémentaires identifiés concernent l'aide alimentaire mais aussi l'aide humanitaire multisectorielle, en soutien notamment aux systèmes de santé. La prise en charge des personnes les plus vulnérables atteintes de malnutrition aiguë doit être renforcée. Par ailleurs, de nombreuses études de l'Organisation mondiale de la Santé ont prouvé le lien aggravant entre malnutrition et maladie.
- (6) Le Cameroun présentant lui aussi des taux élevés de malnutrition, supérieurs au seuil d'urgence, et une situation sanitaire très dégradée<sup>4</sup>, qui est en train actuellement d'être réévaluée par l'UNICEF, il apparaît nécessaire d'inclure ce pays dans la liste des pays éligibles au titre du présent plan global. La région du Sahel en Afrique de l'Ouest couverte par cette décision comprend par conséquent les pays suivants : le Burkina Faso, le Tchad, la Mauritanie, le Mali, le Niger, ainsi que les régions sahéliennes du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Nigéria, du Sénégal et du Togo.
- (7) Il est par conséquent nécessaire d'augmenter le budget alloué à la décision C(2010)686 d'un montant de EUR 20 000 000 , dont EUR 10 000 000 provenant de l'article budgétaire 23 02 01 et EUR 10 000 000 provenant de l'article budgétaire 23 02 02, afin de faire face aux besoins humanitaires accrus résultant de l'aggravation de la crise alimentaire et nutritionnelle au Sahel, et de modifier la décision C(2010)686 en conséquence.
- (8) Il est également nécessaire de proroger au 30 septembre 2011 la validité de la décision C(2010)686, les trois mois supplémentaires étant indispensables pour finaliser les actions au titre de cette décision, conformément aux principes de bonne gestion financière.
- (9) Conformément à l'article 17, paragraphe 2 du Règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996, le Comité d'Aide Humanitaire a donné une opinion favorable le 23 septembre 2010.

---

<sup>2</sup> Source UNICEF-OMS.

<sup>3</sup> Source : « Niger EMOP 200170 ».

<sup>4</sup> Source : UNICEF, 2007.

DECIDE :

*Article Unique*

La décision C(2010)686 est modifiée comme suit:

1. L'article 1 paragraphe 2 est remplacé par le texte suivant :

« 2. Conformément à l'article 2 et à l'article 4 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, l'objectif principal de cette décision est d'aider à faire reculer la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans et chez les femmes enceintes et allaitantes du Sahel pour ramener durablement les taux sous les seuils d'urgence.

Les actions humanitaires sont mises en œuvre en vue d'atteindre les objectifs spécifiques suivants:

Objectif spécifique n°1 :

- Soutenir des moyens efficaces et diffusables de traitement et de prévention de la malnutrition aiguë au moyen d'une aide plurisectorielle.

Un montant total de EUR **15 000 000** au titre de l'article budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique.

Objectif spécifique n°2 :

- Soutenir la stratégie générale de réduction de la malnutrition aiguë au moyen de l'aide alimentaire.

Un montant total de EUR **25 000 000** au titre de l'article budgétaire 23 02 02 est affecté à cet objectif spécifique. »

2. L'article 2, paragraphe 1, est remplacé par le texte suivant :

« 1. La période de mise en œuvre des actions financées au titre du présent plan global commence le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et a une durée de 21 mois. Les dépenses admissibles font l'objet d'un engagement au cours de la période de mise en œuvre de la décision ».

Fait à Bruxelles, le

*Par la Commission*

*Membre de la Commission*

## Décision modifiant la décision d'aide humanitaire C(2010)686

**ECHO/-WF/BUD/2010/01000**

Titre : Décision de la Commission modifiant la Décision C(2010)686 de la Commission du 8 février 2010 relative à l'approbation d'un plan global pour des actions humanitaires dans la région du Sahel en Afrique de l'Ouest et à son financement sur le budget général de l'Union européenne.

Description : Assistance humanitaire et alimentaire aux populations les plus vulnérables.

Lieu d'intervention : Afrique de l'ouest.

Montant de la décision : EUR 40 000 000.

Numéro de référence de la décision : ECHO/-WF/BUD/2010/01000.

### **1. Exposé des motifs**

#### **Justification de la modification**

A une situation nutritionnelle au Sahel déjà très dégradée, caractérisée par des taux de malnutrition aiguë globale des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes très élevés, oscillant selon les pays entre le seuil d'alerte de 10 % et le seuil d'urgence de 15 %<sup>1</sup>, voire des taux de 20 % dans certaines localités, est venue se superposer une crise alimentaire qui rappelle celle de l'année 2005. Le Sahel se situe actuellement au creux d'une évolution cyclique en termes d'évolution des conditions de marché et de capacité financière des ménages, qui se traduit par une disponibilité moindre en nourriture et un accès à celle-ci plus restreint. La périodicité de ce cycle tend par ailleurs à diminuer, signe de l'extrême fragilité structurelle de ces Etats au regard de facteurs extérieurs dont ils doivent subir les conséquences négatives. Le surgissement d'une nouvelle crise humanitaire, tant redouté il y a un an, s'est confirmé.

La production céréalière est en recul ; les prévisions pour 2010 indiquent une diminution de 26 % au Niger et de 34 % au Tchad par rapport à 2009<sup>2</sup>. Les prix des produits alimentaires et des matières premières sont plus élevés globalement de 20 à 25 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années<sup>3</sup>, et tendent à se stabiliser à ces niveaux voire encore à progresser, même si les différences de prix des céréales entre marchés locaux tendent pour leur part à diminuer, signe d'une meilleure efficacité des systèmes d'alerte précoce. Le changement climatique a eu un impact certain qui a été quantifié, par exemple, sur la survie du cheptel dans certaines régions du Sahel<sup>4</sup>, or ce cheptel constitue une source de revenus importante

---

<sup>1</sup> Source UNICEF-OMS.

<sup>2</sup> Source : rapports Fewnet

<sup>3</sup> Source : rapports Fewnet.

<sup>4</sup> Source : Oxfam Mali.

pour la population dont c'est parfois la seule source de rentrée d'argent. Les précipitations erratiques de ces derniers mois au Burkina Faso et au Niger ont elles aussi pesé sur les rendements ; d'importantes surfaces cultivables ont été détruites du fait d'inondations<sup>5</sup>.

Les pays de la région sont une zone endémique de nombreuses maladies qui, conjuguées à des taux élevés de malnutrition, contribuent à la mortalité en particulier des enfants de moins de cinq ans. Le Niger, le Tchad, le Burkina Faso et dans une moindre mesure le Nigéria, ont été touchés en mars par des épidémies de rougeole, de paludisme et de méningite<sup>6</sup>. L'Organisation Mondiale de la Santé a établi, une fois de plus, le lien entre malnutrition et épidémie dans sa déclaration du 9 avril 2010, concernant la situation au Niger<sup>7</sup>.

Le facteur économique devient aussi prépondérant. Les envois de fonds par les travailleurs expatriés ont diminué sous l'effet de la crise économique mondiale, notamment de la récession dans la zone euro, ou se trouvent de nombreux expatriés originaires des pays du Sahel. Le Fonds monétaire international (FMI) estime la chute de ces transferts de fonds entre 3 et 14 % selon les pays, avec un impact estimé à 2 points de Produit Intérieur Brut pour les pays les plus dépendants de ces fonds<sup>8</sup>. Sachant que ces envois de fonds peuvent représenter jusqu'à 15 % du PIB des Etats du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger), l'impact de la diminution de ces transferts de fonds sur l'économie des ménages, qui vivent pour les deux-tiers d'entre eux avec moins de deux dollars par jour, peut être qualifié de fort probable. Un nombre important de ménages ont ainsi dû se séparer d'une partie de leurs actifs afin de se procurer parfois le minimum vital, hypothéquant *de facto* leur avenir et leur capacité de rebond le moment venu. L'extrême fragilité des populations les plus vulnérables est ainsi exacerbée, notamment par rapport aux prévisions.

Le Niger constitue l'épicentre de la crise. Selon le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), ce pays occupait en 2009 la dernière place du classement des pays selon leur degré de développement humain (IDH)<sup>9</sup>. Pays enclavé, il n'a pas les moyens de peser sur les termes de l'échange, rendus particulièrement défavorables avec la dépréciation continue du naira nigérian par rapport au franc CFA. Des achats massifs de céréales par les commerçants nigériens sur les marchés du sud du Niger ont, par ailleurs, pu contribuer à raréfier la ressource. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a chiffré les besoins humanitaires de la crise alimentaire actuelle à 213 000 000 de dollars<sup>10</sup>.

Les pays voisins du Niger sont dans une situation assez comparable. Le Mali, le Burkina Faso et le Tchad figurent respectivement aux 178<sup>ème</sup>, 177<sup>ème</sup> et 175<sup>ème</sup> rangs en termes d'IDH, sur 182 pays passés en revue. Les régions qui bordent le Niger sont les plus affectées : l'ouest du Tchad, le nord-ouest du Burkina Faso, le nord et l'est du Mali, ainsi que le nord du Nigéria. Certaines régions du Tchad, comme la bande sahélienne, sont particulièrement affectées par la

---

<sup>5</sup> Source : Fédération internationale de la Croix rouge et du Croissant rouge.

<sup>6</sup> Source : OMS.

<sup>7</sup> Source : [http://www.who.int/hac/crises/ner/statement\\_9apr10/en/index.html](http://www.who.int/hac/crises/ner/statement_9apr10/en/index.html)

<sup>8</sup> Source : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2010/update/02/pdf/0710f.pdf>

<sup>9</sup> Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2009.

<sup>10</sup> Source : « Niger EMOP 200170 ».

malnutrition, avec des taux qui peuvent atteindre 20 %<sup>11</sup>. La Mauritanie, enfin, n'est pas épargnée, notamment le sud et le centre du pays, comme l'ont montré les résultats des enquêtes conduites par l'UNICEF en juin 2010, qui confirment la persistance de poches de sous-alimentation et de malnutrition aiguë globale particulièrement inquiétantes.

La malnutrition aiguë des enfants de moins de cinq ans dans les régions sahéliennes du Cameroun, particulièrement enclavées et situées à l'écart des services publics, est également proche voire supérieure aux seuils d'urgence. En 2007, le taux de malnutrition aiguë globale était de 15,1 % dans la région du Nord et de 14,2 % dans la région de l'Extrême Nord<sup>12</sup>. Un programme de prise en charge communautaire de la malnutrition a été lancé mais reste largement insuffisant pour répondre aux besoins de manière efficace. Dans les deux régions du nord du Cameroun, 19,3 % des enfants n'atteignaient pas l'âge de cinq ans, contre 14,4 % à l'échelon national, signe d'un système de santé particulièrement dégradé et de mauvaises pratiques. L'UNICEF vient de dépêcher des équipes d'experts dans les régions sahéliennes du Cameroun afin d'actualiser la connaissance de la situation et devrait publier ses conclusions à l'automne 2010.

Dans ce contexte très dégradé, les pays de la région ont fait la preuve d'une capacité de résilience et de réaction significatives. Les autorités nigériennes et tchadiennes ont procédé dès le printemps 2010 à des distributions de rations alimentaires à prix bonifié (- 30 %). Le gouvernement nigérien a fait appel à l'aide internationale le 7 avril 2010 et revu son appréciation de la situation alimentaire, notamment en publiant le 23 juin un « Plan national d'Action révisé », ainsi que, par la suite, d'autres synthèses actualisées de la situation alimentaire et nutritionnelle. Le dernier document gouvernemental, publié le 16 juillet 2010, fait état d'une situation qui reste très préoccupante<sup>13</sup> pour près de 7 millions de personnes en situation de grave insécurité alimentaire et de malnutrition aiguë. Au Tchad, 2 millions de personnes sont dans cette situation.

Après examen des autres contributions rendues possibles par les autres bailleurs internationaux, la mobilisation de capacités de réponse supplémentaires pour couvrir les besoins d'environ 1 000 000 enfants malnutris supplémentaires à ceux déjà en traitement s'avère cruciale. La capacité de réponse de nos partenaires opérationnels s'est renforcée. Les régions du Sahel montrant les niveaux de malnutrition les plus élevés et ayant une moindre capacité nationale de réponse seront considérés prioritaires. Pour assurer la pérennité des actions entreprises, les interventions seront fondées sur une prise en charge nutritionnelle répondant aux standards actuels en vigueur et intégrées dans les structures de santé existantes, permettant un renforcement de l'accès aux soins pour les enfants malnutris. Les actions qui seront mises en œuvre seront coordonnées avec les actions nutritionnelles et humanitaires financées au niveau des pays de la zone sur les ressources du Fonds Européen de Développement et du Budget de l'Union européenne.

---

<sup>11</sup> Tchad- Kanem 20% MAG (DHS 2004) et Tchad -Kanem 20% MAG (ACF F Septembre 2008)

<sup>12</sup> Source : UNICEF, 2007.

<sup>13</sup> Source : [http://www.cic.ne/IMG/pdf/Bulletin\\_Flash\\_juillet\\_2010.pdf](http://www.cic.ne/IMG/pdf/Bulletin_Flash_juillet_2010.pdf).

Dans ces circonstances, il est nécessaire de proroger au 30 septembre 2011 la durée de la période de mise en œuvre de la décision et de porter le montant de l'aide multisectorielle (ligne budgétaire 23 02 01) à EUR 15 000 000 et le montant de l'assistance alimentaire (article budgétaire 23 02 02) à EUR 25 000 000. Cet abondement budgétaire permettra aussi bien aux partenaires qu'à la Commission de contribuer à la réponse aux importants besoins nutritionnels, en particulier en cette période de soudure, critique pour les populations du Sahel.

## **2. Modification proposée**

Il est proposé de porter le montant de l'aide multisectorielle (ligne budgétaire 23 02 01) à EUR 15 000 000 et le montant de l'assistance alimentaire (article budgétaire 23 02 02) à EUR 25 000 000.